



REGLEMENT DE L'EPREUVE DE SLALOM CHRONOMETRE

DEFINITION DE L'EPREUVE

Cette épreuve se déroule sur 2 manches.

Le classement de cette épreuve se fait au cumul des temps des 2 manches.

Le vainqueur de l'épreuve sera le concurrent ayant effectué le plus petit temps cumulé.

Si plusieurs concurrents terminent avec le même temps cumulé ils seront considérés comme ex æquo.

En fonction des conditions de neige et du nombre de concurrents, les deux manches pourront se dérouler dans le même tracé ou dans deux tracés différents.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont possibles sur le site internet de l'Association Européenne de Skwal : www.skwal.eu.

Il est également possible de s'inscrire directement sur place le samedi matin jusqu'à 9h.

Les participants inscrits avant le jeudi soir précédant l'épreuve à 18h bénéficieront d'un tirage au sort pour leur attribuer un numéro de dossard.

Soit : Jeudi 12 mars 18H pour l'épreuve du 14/03/2015 à Combloux.

Jeudi 26 mars 18H pour l'épreuve du 28/03/2015 à Vaujany.

ORDRE DE DEPART

Deux catégories seront définies : femmes et hommes.

L'ensemble des concurrentes féminines partiront avant les concurrents masculins.

Pour la première manche :

L'ordre de départ est défini par un tirage au sort intégral des concurrents inscrits avant le jeudi précédant l'épreuve.

Tous les concurrents inscrits après le jeudi soir 18H partiront selon leur ordre d'inscription.

Pour la seconde manche :

Les 10 premiers de chaque catégorie (femmes / hommes) partiront dans l'ordre inverse de leur classement de la première manche.

Les autres concurrents partiront dans l'ordre croissant des temps effectués lors de la première manche.

Exemples :

Le concurrent ayant effectué le 1^{er} temps de la première manche partira 10^{ème} de la seconde manche.

Le concurrent ayant effectué le 2nd temps de la première manche partira 9^{ème} de la seconde manche.

Le concurrent ayant effectué le 10^{ème} temps de la première manche partira 1^{er} de la seconde manche.

Le concurrent ayant effectué le 11^{ème} temps de la première manche partira 11^{ème} de la seconde manche.

Le concurrent ayant effectué le 12^{ème} temps de la première manche partira 12^{ème} de la seconde manche.

Etc...

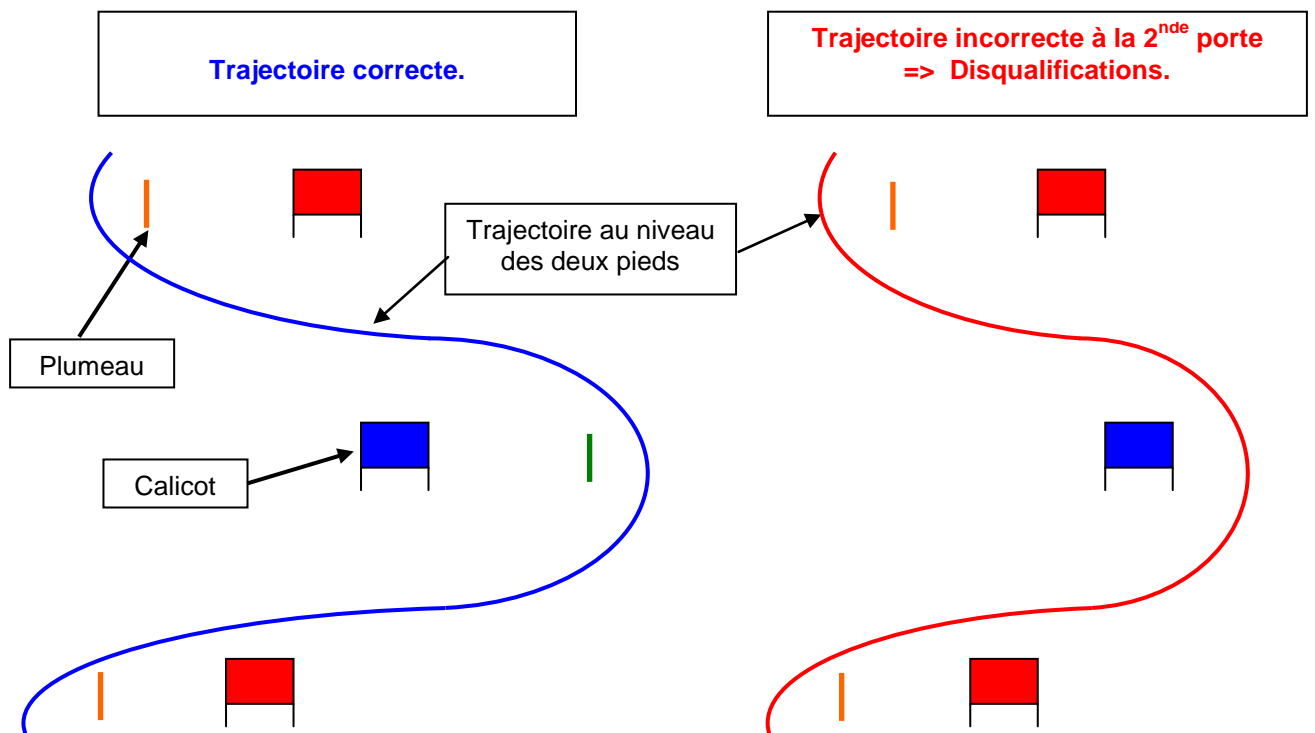
En cas d'égalité de temps à la première manche entre deux concurrents, celui avec le numéro de dossard le plus élevé partir en premier.

En cas d'absence au départ :

Si un concurrent n'est pas présent au moment prévu pour son départ, il partira dernier de la manche concernée.

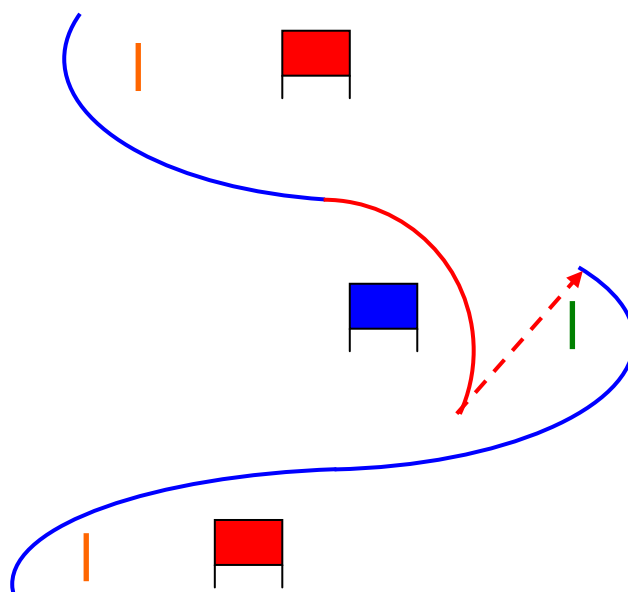
DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Le tracé est déterminé par des calicots rouges et bleus ainsi que par des plumeaux.
 Les calicots servent uniquement à indiquer la position des plumeaux.
 Les deux pieds du concurrent doivent passer à l'extérieur du plumeau, toutes les autres parties du corps peuvent passer entre le plumeau et le calicot. (voir schéma page suivante)
 Le coureur doit ensuite passer la ligne d'arrivée avec au moins un pied fixé sur sa planche.



Remarque 1 :

Un coureur ayant manqué une porte peut remonter au niveau de celle-ci et repartir.
 Dans ce cas il ne sera pas disqualifié.



Remarque 2 :

Toutes les parties du corps autre que les pieds peuvent passer entre le plumeau et le calicot.



POINTS ANNEXES

Reconnaissance du parcours et échauffement.

Afin d'éviter de détériorer inutilement le tracé la reconnaissance du parcours et l'échauffement devront s'effectuer soit :

- En dérapage dans le tracé.
- En virages coupés à l'extérieur du tracé.

Les coureurs passant en virages coupés dans le tracé en dehors de leur descente chronométrée pourront être disqualifiés par les organisateurs.

Disqualification et/ou abandon au cours de la première manche.

Les coureurs disqualifiés ou ayant abandonnés au cours de la 1^{ère} manche pourront toutefois participer à la seconde manche.

Pour cela ils devront se présenter au près des organisateurs **avant** le début de la 2^{nde} manche.

Ils partiront alors **après** le dernier concurrent classé à la première manche.

Le temps effectué à la 2^{nde} manche leur sera alors communiqué à titre indicatif.

En cas de gêne.

Si un concurrent est gêné lors de sa descente chronométrée par une personne et/ou un objet se trouvant sur le parcours, il doit impérativement l'indiquer aux organisateurs aussitôt la ligne d'arrivée franchie.

Le concurrent pourra alors, si la gêne est confirmée, recommencer son passage chronométré.

Dans ce cas le 1er passage est annulé et seul le 2nd est pris en compte pour le classement.

Remarques

Nous vous rappelons que ce genre d'épreuve est avant tout dans un esprit festif et de partage. Il n'y a pas de gros lot à gagner à l'issue de ces épreuves.

Nous ne garantissons donc pas la présence de juges officiels pour vérifier le bon passage de chaque concurrent.

Nous comptons sur votre fair-play et votre esprit de compétition éthique pour que ces épreuves se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Lionel JACOB
(Président)

Nathaniel VALIERE
(Secrétaire, Trésorier)